



**Amnesty International**

*DOCUMENT PUBLIC*

***Afghanistan  
L'enlèvement et le viol  
sous la menace des armes***

Index AI : ASA 11/013/2004

•  
*ÉFAI*  
•

[[légende photo de couverture]

À Kaboul, une femme passe devant un char de combat © Steve Dupont

« *La première chose qu'ils font, c'est de violer la jeune fille pour que la famille cesse de demander justice [...] Lorsqu'une jeune fille perd sa virginité, elle n'a plus aucune valeur. D'habitude, lorsque les familles découvrent que leur fille a été violée par des hommes armés, elles leur demandent elles-mêmes d'épouser leur fille [...] Le district de Nijrab est sous le contrôle d'hommes armés qui tuent les gens et violent et enlèvent les jeunes filles. Personne ne fait rien pour les arrêter.* »

Zarmina (son prénom a été modifié), une jeune fille de dix-sept ans, a été enlevée par trois hommes armés chez sa tante, dans la province de Kapisa, au mois de mai 2004. Alors que son oncle tentait de les en empêcher, les hommes ont tiré sur lui et l'ont blessé. Zarmina a été rendue à ses parents, à Kaboul, après qu'ils eurent porté plainte auprès des autorités, de la police, des tribunaux et de la Commission afghane indépendante pour les droits humains. La jeune fille a déclaré qu'elle avait refusé d'épouser l'un des hommes et qu'elle craignait qu'ils ne parviennent à la retrouver à Kaboul.

La culture des armes est profondément ancrée en Afghanistan. Tandis que le pays n'en finit pas de sombrer dans l'anarchie, les femmes et les jeunes filles sont confrontées au risque des enlèvements, de la violence sexuelle et de l'intimidation. Malgré la fin d'une période de conflits qui a duré vingt-trois ans, une grande quantité d'armement demeure entre les mains de civils, parmi lesquels des anciens combattants. Le viol, le mariage forcé et le trafic de femmes et d'enfants sont monnaie courante. Le gouvernement afghan de transition n'a pas été capable d'instaurer la sécurité et d'imposer sa loi dans l'ensemble du pays. Les armées privées et les groupes armés constituent une menace permanente. Des seigneurs de la guerre puissants et des fonctionnaires qui se sont déjà rendus coupables d'exactions poursuivent en toute impunité leurs violations des droits humains. Les factions armées dictent leur volonté aux autorités provinciales et aux forces de sécurité.

[[légende photo]

Des militantes qui défendent les droits des femmes afghanes manifestent au Pakistan © RAWA

Les engagements du gouvernement en matière de protection des droits des femmes se sont avérés de vaines promesses. Les conditions de sécurité se dégradent dans le sud et dans l'est du pays, si bien que le personnel humanitaire ne peut pas parvenir jusqu'aux femmes qui auraient besoin d'assistance. Le viol et les violences sexuelles continuent d'être utilisés pour soumettre les femmes et déshonorer les communautés dont elles sont issues. Dans certaines régions, les femmes ont le sentiment que l'insécurité et le risque de sévices sexuels sont plus grands que sous le régime des talibans.

Souvent, celles qui ont subi des violences sexuelles gardent le silence. Car elles courent le danger très réel d'être assassinées par des parents pour avoir déshonoré la famille par leur comportement « *immoral* ». La plupart n'obtiennent jamais justice pour les actes criminels qui leur ont été infligés. Les systèmes judiciaires non officiels sont discriminatoires à l'égard des femmes. Les assemblées d'hommes traditionnelles siégeant en tant que tribunaux consentent fréquemment

à des échanges de jeunes filles en guise de règlement de querelles familiales ou tribales. Des filles très jeunes sont parfois données en mariage à des hommes beaucoup plus âgés qu'elles.

On ne dispose d'aucun chiffre relatif au nombre de femmes enlevées, violées ou tuées par des groupes armés, mais la menace qui pèse sur toutes les femmes constitue à elle seule une entrave à l'exercice de leurs droits et de leurs libertés. Leurs parents du sexe masculin invoquent l'absence de sécurité pour les jeunes filles et les femmes comme une bonne raison de leur interdire de recevoir une éducation et d'exercer un emploi.

Les autorités, en ne désarmant pas les groupes armés et les anciens combattants, laissent les femmes démunies face à la violence. Cependant, malgré les menaces des milieux traditionalistes à leur égard, les femmes afghanes commencent à unir leurs efforts pour affirmer leurs droits et revendiquer de nouvelles libertés. Le gouvernement et la communauté internationale doivent faire en sorte que leurs voix soient entendues.

***Soutenez notre campagne :  
ensemble, nous pouvons faire changer les choses***

• **Cherchez à en savoir plus :**

Intéressez-vous à la manière dont les autorités de votre pays (le gouvernement, la police, les forces de l'ordre et les tribunaux) agissent pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.

• **Faites entendre votre voix :**

Exprimez-vous sur la question de la violence contre les femmes. Combattez les préjugés relatifs à ce type de brutalité et les tentatives de minimisation de leur gravité.

• **Agissez :**

Rejoignez notre campagne mondiale en faveur du droit des femmes à vivre à l'abri de la violence et de la discrimination.

Chez elles, dans leur quartier ou dans leur village, en temps de guerre ou en temps de paix, des millions de femmes et de fillettes sont battues, violées, mutilées et tuées en toute impunité. Rejoignez la campagne qu'Amnesty International a entreprise afin d'encourager les gouvernements, les collectivités et le public à mettre un terme à la violence contre les femmes à travers le monde.

***Ensemble, nous pouvons faire entendre nos voix***

Joignez-vous à nous pour demander aux autorités afghanes et à la communauté internationale de faire le nécessaire pour que les jeunes filles et les femmes afghanes voient leur sécurité garantie et pour que justice leur soit rendue.

***Engagez le gouvernement afghan de transition à :***

- condamner publiquement et sans ambiguïté toute violence à l'égard des femmes, en particulier de la part des groupes armés ;

- accélérer le processus de désarmement et de démobilisation des anciens combattants et des groupes armés ;
- mettre fin à l'impunité des membres des groupes armés et des autres auteurs d'exactions en engageant sans délai des enquêtes impartiales sur les allégations de violences à l'égard des femmes et en traduisant en justice les responsables présumés conformément aux normes internationales en matière de droits humains ;
- faire honneur aux engagements qu'il a pris, conformément aux traités internationaux en matière de droits humains, d'incorporer à la législation nationale et de mettre en œuvre intégralement les dispositions du droit international relatives à la protection des droits des femmes.

***Envoyez vos lettres à :***

**President Hamid Karzai**

Islamic Transitional State of Afghanistan  
Presidential Palace  
Gul Khana Palace  
Kabul, Afghanistan

***Demandez à votre gouvernement :***

- d'agir pour que la protection des jeunes filles et des femmes fasse partie intégrante du processus de reconstruction entrepris par le gouvernement afghan de transition avec le soutien de la communauté internationale
- d'intervenir pour que les femmes aient la possibilité de jouer pleinement leur rôle dans le processus de reconstruction.

***Ce que vous pouvez faire :***

- Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les violations des droits fondamentaux. Aidez-nous à faire changer les choses.
- Rendez-vous sur le site d'Amnesty International :  
<http://web.amnesty.org/actforwomen/actnow-index-eng>
- Faites un don de soutien à l'action d'Amnesty International.

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre : Afghanistan – abduction and rape at the point of a gun.*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - octobre 2004.*

*Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*

*Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :*